

## L'adoption d'un enfant à l'étranger devrait être facilitée

Il y a des milliers, chaque année, à quitter la France pour quelques semaines, voire quelques mois, parce qu'ils souhaitent adopter un enfant. Certains sont aidés par des associations, mais beaucoup partent seuls, car les listes d'attente sont si longues qu'ils préfèrent se débrouiller sur place plutôt que de patienter des années. Depuis vingt ans, en France, les chiffres de l'adoption internationale ont explosé : en 2004, sur les 5 000 enfants accueillis dans des familles d'adoption, 80 % venaient de l'étranger. En 1980, ils étaient moins de 1 000.

Qui l'eut dit il y a un siècle, alors que l'adoption telle que nous la concevons - donner une famille à un enfant - était encore inconnue ? En 1804, le code Napoléon l'avait réservée aux couples sans enfants et aux enfants majeurs : l'adoption ne servait pas à accueillir des orphelins mais à transmettre le patrimoine des couples privés d'héritiers. *"Ce n'est qu'après la première guerre mondiale, en 1923, que, prenant en compte le nombre important d'enfants rendus orphelins par le conflit, le code civil a autorisé l'adoption d'enfants mineurs"*, remarquait, en 2004, le rapport annuel de la défenseure des enfants, Claire Brisset.

Si l'adoption internationale a aujourd'hui pris une telle place, c'est parce que les enfants français adoptables sont devenus rares. Les pupilles de l'Etat, qui étaient près de 25 000 il y a encore trente ans, sont moins de 3 000 aujourd'hui : il s'agit de bébés nés sous X - leur mère a accouché anonymement - ou d'enfants plus âgés dont les parents, sauf cas de *"grande détresse"*, se sont *"manifestement désintéressés"* d'eux, selon l'expression du code civil. *"Sur ces 3 000 enfants, 1 000 sont adoptés chaque année, précise Michèle Tabarot, députée (UMP) des Alpes-Maritimes. Les autres sont souvent des enfants qui sont âgés ou qui présentent des handicaps."*

Aujourd'hui, les enfants viennent de tous les continents : en 2004, plus de 70 pays étaient ouverts à l'adoption contre une vingtaine dans les années 1980. Haïti, la Chine et la Russie représentent près de 40 % des procédures, mais les enfants viennent aussi du Vietnam, de la Colombie, du Cameroun, du Brésil ou de Corée du Sud.

Seuls les pays dont la législation est inspirée par le droit islamique restent à l'écart : en Algérie ou au Maroc, par exemple, l'adoption n'est pas reconnue comme un mode de filiation et seule la *"kafala"* permet de recueillir des enfants abandonnés, sans qu'ils acquièrent pour autant le statut de fils ou de fille dans leurs nouvelles familles.

### **LASSÉS PAR L'ATTENTE**

En France, beaucoup de parents passent par un organisme autorisé pour l'adoption (OAA), qui les aide à constituer leurs dossiers et leur fournit, une fois sur place, guides et interprètes. *"! Nous organisons également des réunions qui permettent de faire mûrir le projet, explique Geneviève André, qui dirige l'unité adoption de Médecins du monde. Nous avons réalisé 2 400 adoptions depuis 1992 et nous savons que les parents se posent des tas de questions : faut-il le mettre à l'école dès son arrivée, changer son prénom, continuer à lui faire pratiquer sa langue maternelle ? Pendant l'année voire les deux années qui précèdent l'arrivée de l'enfant, nous avons le temps d'évoquer ces problèmes."*

Lassés par l'attente ou désireux de se débrouiller seuls, près de 60 % des parents préfèrent cependant partir seuls, même s'il faut pour cela affronter un pays lointain, une langue inconnue et une administration étrangère. *"C'est ce que nous avons fait, raconte Yves Nicolin, député (UMP) de la Loire. De Paris, nous avons demandé à une Russe de nous aider, deux*

*fois par semaine, à appeler des mairies, en Russie, pour leur demander si elles connaissent des orphelinats. Jusqu'au jour où notre interprète a parlé! à sa mère, infirmière en Sibérie : elle lui a dit qu'il y avait, dans son hôpital, une petite fille d'un an, abandonnée. Nous sommes partis là-bas en 1999 et nous avons ramené Margot. Nous avons ensuite adopté là-bas Mathilde, puis Victor."*

S'il y a de belles aventures, le monde de l'adoption compte aussi nombre de parents découragés par la complexité, la longueur et le coût des procédures. Pour les simplifier, les députés Yves Nicolin et Michèle Tabarot, soutenus par le ministre de la santé, des solidarités et de la famille, Philippe Douste-Blazy, ont déposé une proposition de loi qui sera débattue, mardi 12 avril, à l'Assemblée nationale.

*"Nous voulons harmoniser les procédures et mieux accompagner les candidats à l'adoption, souligne M. Nicolin. Aujourd'hui, 25 000 foyers sont en attente d'un enfant alors que des dizaines de milliers d'enfants attendent de l'être à travers le monde."* Le premier volet de ce texte concerne les 8 000 agréments, délivrés tous les ans par les présidents de conseils généraux, qui ne constituent que la première étape vers l'adoption.

### **"AIDE ADMINISTRATIVE"**

Aujourd'hui, les critères sont souvent mystérieux. *"Chaque département fait ce que bon lui semble"*, résumait en 2004 la défenseure des enfants, Claire Brisset, en remarquant que le taux d'agrément variait de 66 % à 98 % selon les conseils généraux.

Les deux députés proposent également la création d'une agence de l'adoption. Les parents pourront continuer à emprunter les voies qui existent déjà, mais ceux qui le souhaitent pourront s'adresser à cette agence. *"Elle informera les parents, leur apportera une aide administrative mais elle sera surtout à leur écoute, explique Mme Tabarot. Il faut les aider à constituer un dossier, leur fournir un guide et un interprète sur place et les accompagner tout au long de ce long parcours."*

### **! Anne Chemin**

Article paru dans l'édition du 13.04.05

Copyright Le Monde 2005

Droits de reproduction et de diffusion réservés

### **L'agrément du conseil général valide "les capacités éducatives"**

Orléans de notre correspondant régional

Presque quatre ans d'attente pour voir enfin l'enfant *"sortir du ventre d'un avion"* un beau matin à Roissy. Claire ressasse tous ces mois d'*"angoisse"*, de *"rebondissements"*. *"On est fragile, parce qu'on est dans un désir, mais on ne maîtrise rien. Le désir est tellement fort qu'on est prêt à tout accepter."* Médecin à Orléans, Claire vit en couple avec Annie. Chacune d'elles a adopté un enfant.

Dans le Loiret, une soixantaine d'"agrément" par an sont délivrés. Première étape de la longue course à l'adoption. Les refus se comptent sur les doigts d'une main. Mais la moitié seulement des bénéficiaires de l'agrément obtiennent un enfant. Depuis janvier, les demandes ont explosé.

*"Nous en sommes à soixante demandes",* précise Jean-François Kerr, responsable du service de l'adoption du conseil général. Une première étape, en général de neuf mois, est ponctuée d'entretiens, de visites à domicile, menées par une assistante sociale ou une psychologue. *"C'est plutôt bienveillant. Je n'ai pas ressenti d'agression",* reconnaît Claire. *"Il s'agit d'évaluation. L'assistante sociale ne va voir ni le maire, ni les gendarmes, ni le voisin",* souligne M. Kerr.

Claire n'a vécu aucune allusion à son homosexualité. *"On ne veut pas avoir la réponse. Il y a une sorte d'hypocrisie, la loi permettant l'adoption par une personne seule",* explique-t-elle. *"L'homosexualité en tant que telle ne peut constituer un refus de l'agrément",* rappelle M. Kerr.

Avant que la commission n'émette un avis et que le président du conseil général ne décide, le candidat peut consulter son dossier, demander un nouvel entretien. *"Ce qui me pèse, c'est de prendre la plume pour motiver un refus, parce que cela va déclencher une nouvelle souffrance",* reprend M. Kerr. La priorité, selon lui, est d'*"évaluer les capacités éducatives. Adopter, ce n'est pas un droit réservé à un couple pour combler un vide. C'est tout faire pour éviter d'autres ruptures à un être qui en a connu beaucoup. L'agrément n'est que la validation d'une aptitude à accueillir un enfant. Ce n'est pas un diplôme de bon parent"*.

## **NOUVELLES ENQUÊTES**

L'obtention de l'agrément ne signifie pas la fin du marathon. Pour monter son dossier pour une adoption internationale, Claire s'est adressée à une association qui *"accepte les mères célibataires"*.

La voici soumise à de nouvelles enquêtes. *"J'avais l'agrément, mais l'association a fait comme si je ne l'avais pas."* Plus de deux ans d'attente encore. Impossible même d'avoir une photo de l'enfant, l'association estimant que celle-ci pouvait déjà créer un lien. Finalement, Claire a dépensé plus de 10 000 euros.

A Annie, ! sa compagne, qui a fait sa demande d'adoption après elle, Claire a donc conseillé de se débrouiller toute seule. Un nouvel enfant est arrivé, six mois seulement après des contacts par courriel avec une crèche haïtienne. *"Il n'y a pas réellement d'accompagnement après l'agrément. Mais va-t-on agir pour 5 000 enfants en France, alors qu'il y a 300 000 naissances ? L'adoption, c'est un épiphénomène chez nous",* insiste Claire.

### **Régis Guyotat**

Article paru dans l'édition du 13.04.05

Copyright Le Monde 2005

Droits de reproduction et de diffusion réservés

## De Shenzhen à Paris, le parcours de Xiao Zhen devenue Jade

Isabelle, 46 ans, et Marc, 47 ans, parents "biologiques" de deux enfants, ont adopté en 2004 une petite Chinoise de cinq ans atteinte d'une cardiopathie, Jade.

"Nous avons deux filles, Zoé et Victoire, qui ont 17 et 15 ans, et nous avons décidé d'aller chercher notre troisième enfant plus loin, beaucoup plus loin, que les deux autres. Après avoir obtenu l'agrément, nous sommes allés voir Médecins du monde, où je travaille, et l'on nous a parlé des *special needs* ["*besoins spéciaux*"], ces enfants plus âgés, atteints de maladies curables, qui font parfois un peu peur aux familles qui souhaitent adopter.

" Nous avons hésité car nous n'avions pas envie de casser l'alchimie familiale ou de nous lancer dans un projet trop lourd, mais après une semaine, nous avons dit oui. Oui pour une petite fille chinoise de deux ans, voire plus, atteinte d'une cardiopathie. Et nous avons déposé le dossier le 4 octobre 2003.

" Neuf mois plus tard, pendant les vacances de Pâques, alors que nous étions dans le Sud, Médecins du monde nous a appelés pour nous parler de Xiao Zhen, une petite fille de 5 ans atteinte d'une cardiopathie qui était dans un orphelinat de Shenzhen, près de Canton. Ce coup de fil a été un vrai choc. On était dans un tel état d'excitation, comme après un test de grossesse positif !

" En revenant à Paris, on a consulté son dossier. Il était très complet, il y avait quatre photos et six pages sur le comportement de ma fille : est-ce qu'elle dormait bien, savait-elle attraper un ballon ou descendre l'escalier à reculons, quels étaient ses jeux. D'un seul coup, il y avait un enfant, il avait un nom, il avait cinq ans, il avait une histoire, et déjà son petit sac à dos ! Elle avait été opérée pour sa cardiopathie en Chine -! très bien, m'a-t-on dit plus tard à l'hôpital Necker, à Paris! . Nous avons demandé quelques examens médicaux complémentaires et nous avons dit oui.

" Tout cela rend très heureux : il n'y a plus beaucoup de grandes aventures, et une adoption, c'en est une, et une belle. Nous avons fait un album avec des photos de nous, de nos deux filles et même du chat ! Nous avons préparé sa chambre et acheté des vêtements. Nous avons décidé de l'appeler Jade et, le lendemain, nous avons appris que son prénom voulait dire, en chinois, "petit trésor de jade" !

" Le 13 juin 2004, nous avons pris l'avion pour aller la chercher. Une guide-interprète nous attendait à l'aéroport, nous sommes passés à l'hôtel et nous sommes repartis tout de suite pour le rendez-vous avec Jade. Il faisait 42 degrés, c'était la mousson, nous avons fait douze heures de voyage, nous avons sept heures de décalage dans les pattes et nous nous disions : "*Nous avons deux filles, dans un quart d'heure, nous en aurons trois !*"

" Elle est arrivée encadrée par une responsable de l'orphelinat et sa nounou. Elle avait dans les mains un petit sac en plastique avec une robe d'apparat et l'album de photos que nous lui avons envoyé. Nous nous sommes baissés et nous lui avons dit : "*Ni hao Xiao Zhen*", bonjour. Elle était tout sourire, elle a pris l'album, elle nous a comparés aux photos et elle s'est tournée vers moi, puis vers mon mari, en disant : "*Ni hao Mama, Ni hao Baba.*"

" Nous l'avons assise entre nous deux pendant que nous faisons les papiers : elle était très détendue, elle nous regardait, l'un puis l'autre, elle nous souriait, elle jouait avec les quelques

cadeaux que nous lui avons apportés, un nounours, des crayons. Nous sommes restés là une heure et demie, à faire les papiers, à demander ce qu'elle aimait manger, quels étaient ses jeux favoris.

" Et le moment de dire au revoir à sa nounou est venu. La nounou s'est mise à genoux, elle a regardé Jade bien dans les yeux et elle lui a dit trois choses : *"Tu seras toujours gentille avec papa et maman, tu es ! tu auras bien en France et tu ne m'oublieras jamais."* Elle l'a serrée dans ses bras et elle nous a donné Jade, que nous avons prise dans nos bras à notre tour.

" Nous avons passé quinze jours à Canton pour faire établir son passeport et enregistrer l'adoption. Elle ne parlait que chinois, nous ne parlions que français mais nous nous comprenions très bien avec des gestes, des rires, des regards. Le premier soir, nous sommes allés dîner au restaurant. Elle riait, elle mangeait des tonnes de brochettes, et le soir, elle a très bien dormi.

" Quand nous sommes arrivées à Paris, ses deux grandes sœurs l'attendaient. Elles ont passé deux heures à jouer sous des draps, elles faisaient des cabanes, elles riaient.

" Aujourd'hui, elle va très bien. Elle parle français, elle nous raconte parfois son histoire : elle a des souvenirs de l'orphelinat, de sa nounou, de ses copains de là-bas. Elle a toutes les semaines une heure de conversation en chinois.

" Bien ! sûr, il y a du temps maternel et paternel à rattraper : elle est très en demande d'amour et quand nous allons dîner chez des amis, elle nous demande trois fois si nous allons revenir. Mais elle est très joyeuse et c'est un enchantement tous les jours de sentir cette petite fille si heureuse."

### **Propos recueillis par Anne Chemin** **Les principaux points de la proposition de loi**

L'agrément obligatoire sera délivré par le conseil général

au terme d'un délai de neuf mois qui commencera le jour du dépôt de la demande, et non plus le jour de la confirmation

de ce dépôt. Il pourra concerner plusieurs enfants et sera caduc au bout de cinq ans. Pour éviter l'hétérogénéité de ces documents, un modèle-type

sera créé. Sa forme et son contenu seront définis par décret.

Une Agence française de l'adoption sera créée à la place de l'actuelle Mission de l'adoption internationale.

Elle constituera une "troisième voie", à côté des deux voies existantes : le passage par un organisme autorisé pour l'adoption (OAA, 41 % des adoptions) et le départ, seul, dans un pays étranger (59 %).

Elle apportera aux candidats

une "information complète", une "aide concrète" et un "accompagnement personnalisé". Elle disposera

d'au moins un correspondant

par département et de nombreux correspondants à l'étranger.

Les frais d'adoption étant très élevés - de 8 000 à 20 000 euros selon les pays -, la prime d'accueil du jeune enfant passera, en cas d'adoption,

de 800 à 1 600 euros.

Article paru dans l'édition du 13.04.05

Copyright Le Monde 2005

Droits de reproduction et de diffusion réservés

### **La Colombie encadre strictement les demandes, "dans l'intérêt de l'enfant"**

Bogota de notre correspondante

n matière d'adoption, la Colombie a bonne réputation. Celle-ci y est strictement régulée et les normes internationales fixées par la Convention de La Haye de 1993 y sont largement respectées. Selon les chiffres officiels, sur les 1 529 enfants colombiens donnés en adoption au cours du premier semestre 2004, 805 - soit un peu plus de la moitié - sont partis pour l'étranger. La France, l'Espagne et l'Italie constituent les principaux pays d'accueil.

*"L'organisme public qui chapeaute l'ensemble des adoptions, l'Institut colombien du bien-être familial (ICBF), fait un travail remarquable", estime Mme Marie-José Chaluteau, consul de France à Bogota.*

En aparté, une de ses assistantes note que *"la France se fait même, à l'occasion, donner des leçons"*. Les dossiers de demande d'adoption sont parfois bâclés et le suivi des enfants adoptés mal assuré. Les services sociaux français se contentent trop souvent d'envoyer un résumé de leurs enquêtes. *"Or, comme nous ne connaissons pas les familles, nous exigeons des rapports détaillés. Priorité est donnée à l'intérêt de l'enfant et non pas au désir des parents"*, explique Claudia Bedoya, fonctionnaire à l'ICBF.

Les délais dépendent des exigences. Les bébés sont très demandés. Il faut compter deux ans. Mais *"les handicapés, les enfants de plus de 6 ans et les fratries qui, en Colombie, ne sont jamais séparées, sont adoptables en trois mois"*, indique Claudia Bedoya.

"Guide" spécialisée et interprète, Sophie Darlix aide les parents adoptants à effectuer leurs démarches. *"L'ICBF est hyper réglo, mais les inévitables lourdeurs administratives, le manque de moyens et notamment le nombre insuffisant de "défenseurs des enfants" - ces*

*fonctionnaires de l'ICBF qui donnent le feu vert à l'adoption - allongent parfois inutilement ces délais", considère-t-elle.*

*"L'ICBF essaye à tout prix de maintenir l'enfant dans sa famille biologique, ce qui est évidemment défendable mais pas toujours favorable aux intérêts de l'enfant", continue Mme Darlix. Un enfant abandonné à la naissance pourra passer plusieurs mois en orphelinat avant d'être adopté.*

### **DÉMARCHES GRATUITES**

*Huit fondations privées, agréées par l'ICBF, sont également autorisées à recevoir des demandes d'adoption. Les délais sont souvent écourtés mais les prix augmentent. Alors que toutes les démarches auprès de l'ICBF sont gratuites (les parents devant régler les frais d'avocat, certains documents administratifs et leur traduction), les parents doivent payer une contribution de 6 000 dollars à ces "maisons d'adoption".*

*"Il faut rappeler que ces oeuvres ne reçoivent pas un sou de l'Etat et qu'elles font, elles aussi, un travail remarquable, complémentaire de celui de l'ICBF qui les surveille étroitement", note l'avocat Carlos Botero.*

*Les fondations privées ont les moyens de mettre en place des foyers maternels de qualité, des programmes de formation pour les mères célibataires et des équipes d'accompagnement très compétentes. Mais cette monétisation partielle de l'adoption reste contraire à la Convention de La Haye.*

**Marie Delcas**

*Article paru dans l'édition du 13.04.05*

*Copyright Le Monde 2005*

*Droits de reproduction et de diffusion réservés*